



Date de convocation :  
6 février 2025

Date d'affichage :  
6 février 2025

Nombre de  
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 21
- ◆ Votants : 24

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/2025 N°

Berger  
Levysuit

ID: 095-219506128-20250212-DEL03022025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

### Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS.

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Monsieur ESNEE, Madame DA CRUZ, Conseillers Municipaux délégués,

Madame HAFED, Madame JAKIC, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CABRERA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ  
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame MATHURINA  
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO

### Absents excusés :

Madame AMBERT  
Monsieur INDIANA

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC, Madame TOURBEZ et Monsieur PEIRE

Désignation des représentants de la commune au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris

### RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU l'article 8 de la loi n° 2010-597 du 3 Juin 2010 relative au Grand Paris, stipulant que le comité stratégique de la Société du Grand Paris comprend, notamment, un représentant de chacune des Communes signataires d'un contrat de développement territorial,

VU l'article 21 du décret n° 2010-756 du 7 Juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et plus particulièrement à la désignation d'un représentant de la Commune,

VU la délibération n° 32.07.2020 en date du 16 juillet 2020 portant sur l'élection du représentant du conseil municipal au comité stratégique de la société du Grand Paris,

**CONSIDERANT** la signature du contrat de développement territorial « Terres de France » en date du 27 février 2014, intègre la commune de Le Thillay de la société du Grand Paris,

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 095-219506128-20250212-DEL03022025-DE

Grand Paris  
Comité stratégique  
Roissy  
Bercy  
Levallois

**CONSIDERANT** que Madame Sylvie AMBERT n'étant plus en mesure d'assister aux réunions de ce comité, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour représenter la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

**CONSIDERANT** qu'il a été décidé de nommer Monsieur le Maire en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain ESNEE en tant que représentant suppléant.

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **DECIDE** que la commune sera représentée au Comité stratégique de la société du Grand Paris par **Monsieur LE MAIRE** en tant que membre titulaire et **Monsieur Alain ESNEE** en tant que membre suppléant
  
- ⇒ **AUTORISE et DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 20 février 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*